

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 24 (1895)
Heft: 3

Artikel: Enseignement élémentaire de la géographie [suite]
Autor: Genoud, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039476>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ecloga Theoduli. Du XII^e siècle sont les bibles en rimes, *Reimbibeln* ; du XIV^e et XV^e, les bibles en histoire, *Historienbibeln*, qui eurent une si grande vogue que le bibliothécaire d'Oldenburg, Merzdorf, en cite trente manuscrits différents. La preuve la plus convaincante de l'importance attachée à l'enseignement de l'Histoire Sainte au moyen âge sont les bibles connues sous le nom « Bibles des pauvres » (*Armenbibeln*). Plus tard, on lui fit encore une plus large part. D'après Wizel, l'on faisait marcher de pair, avec le catéchisme, un résumé des faits bibliques principaux. Ce genre devint même excessif plus tard en France. Le catéchisme historique de Fleury 1688 est caractéristique sous ce rapport. Le Père Jésuite Bongeant enraya avec succès cette tendance par son catéchisme historique, dogmatique et pratique.

Dans notre siècle, on s'appliqua à faire rentrer l'Histoire Sainte comme partie de l'enseignement primaire. Christophe Schmid y donna la première impulsion par sa grande Histoire-Sainte suivie d'un résumé plus court qui ont été bien accueillis l'un et l'autre. Overberg en composa aussi une et eut plusieurs imitateurs. « Galerie de tableaux de l'Histoire Sainte, » de Galura, l'Histoire Sainte de l'Ancien et du Nouveau Testament, de Staph ; les Histoires Saintes d'Annegarn, Barthel et Mayer. Le curé Schuster publia une première Histoire biblique dans laquelle il se tenait scrupuleusement au texte sacré, manière qu'il abandonna ensuite avec raison. Businger s'en écarte encore davantage. Ces deux publications ont été revues avec soin. Schuster, par Mey, Businger et Walther. Ce dernier a publié une excellente petite Histoire Sainte qui s'adapte surtout aux écoles inférieures et aux écoles en pays mixte. Knecht, enfin, a composé un bon commentaire de l'Histoire Sainte de Mey et a publié lui-même une petite Histoire Sainte pour les commençants

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE DE LA GÉOGRAPHIE

Par L. GENOUD, directeur du Musée pédagogique

(Géographie locale d'après le Frère ALEXIS M.-G.)

(Suite.)

24. *Paroisse*. — Les trois communes d'Onnens, Lovens et Corjolens forment une paroisse sous le vocable de saint André, apôtre ; elle est desservie par un curé.

La paroisse d'Onnens, du décanat de Saint-Udalrich, fait partie du diocèse de Lausanne (Evêché à Fribourg). Les biens de paroisse sont gérés par un conseil de paroisse, quatre membres et un président, élus par les électeurs de la paroisse. La paroisse possède l'église, l'école, la forge et l'auberge et pourvoit aux dépenses du culte.

26. *Instruction publique*. — En 1848, la paroisse comprenait deux

écoles, celle de Lovens et celle d'Onnens. Dans la suite, les enfants de Lovens furent réunis à ceux d'Onnens pour ne plus former qu'une seule école. Il y avait, en 1888, 104 élèves, lorsque le Conseil d'Etat ordonna le dédoublement de l'école.

Le nombre des élèves est actuellement de 71 dont 35 garçons et 36 filles.

Pour l'année 1891-1892, il y a eu 1042 absences, dont 914 légitimes et 128 illégitimes ; sur les 914 absences légitimes, il y en a eu 418 pour cause de maladie.

Il y a eu, pendant l'année scolaire, 388 demi-journées de classe. Le total des présences s'est élevé à 22,827.

Le fonds d'école se répartit jusqu'à ce jour comme suit :

Onnens . . .	Fr. 6,500	} Total Fr. 12,669
Lovens . . .	» 3,332	
Corjolens . . .	» 2,837	

Une fondation a été faite en 1867 par M^{lle} Hélène Fisch, de Lovens, en faveur d'une école de filles.

Le 12 avril 1867. Hélène, ffeu André Fisch, de Lovens, donne 500 fr.

Depuis nous avons à enregistrer :

En 1867, le R. P. Rossier, S. J.	Fr, 1000
En 1870, M ^{me} de Weck	» 1000
En 1870, Anne-Marie Rossier, sœur du R. P. Rossier	» 500
En 1883, M. le rév. curé Moullet	» 1000

Cette école a été fondée en 1888.

27. *Hameaux et lieux dits :*

ONNENS

- a) Hameaux : Les Molliès et Pierra Fata, au Gotteau, à la Fin d'avaux
- b) Champs : A la Fin d'avaux, la Fenetaz, Es Pessaules, au Couchin, à la Fin derrey.
- c) Prés : En Perraus, En Salley, Es Molliès, Au Gotteau, Es Possessions.
- d) Forêts : La Buchille, Derrey le Gotteau, Derrey les Possessions. Es Bœnnes.

LOVENS

- a) Hameaux ou maisons isolées : En Chenaux, Es Gottes, Es Plans Praz.
- b) Champs : Au Mont, Sur le Mont, Es Esteh, Es Quemounails, Champs devant, Es Biolleyres, En la Perreire.
- c) Prés : En Chenaux, Fin d'amont, Prés derrey, Es Gottes.
- d) Forêts : En la Buchille, La Brillaz.

CORJOLENS

- a) Hameaux ou maisons isolées : Au Grand Marais, Au Ruz, Au Champ Thomas, A la Maison-Rouge.
- b) Champs : Chanavaroux, Au Praz Rioud, Es Faraules, En la Grand Fin, En Louvy, A la Fin des Ruz.
- c) Prés : Au gris Praz, A la Praly, Au Pré du Château, Au Champ Thomas, Au Grand Marais.
- d) Forêts : Dessous Faraules, Au Ruz.

28. *Edifices publics.* — L'église paroissiale dédiée à saint André, apôtre, a été bâtie dans un temps fort reculé ; comme le prouvent les ogives du chœur et la clef de voûte où l'on voit écrit en carac-

tères gothiques le monogramme IHS — *ihesus* — mis pour Jésus. La nef est moins ancienne et remonte probablement au XVI^e siècle. Le clocher avec sa tour carrée est plus récent encore. Il porte pourtant un bénitier en marbre avec les initiales :

MPMDLV 1702

Sur la façade de l'église, dans le clocher, on voit encore des peintures anciennes — fresques — représentant des figures d'anges tenant un ruban sur lequel est écrit 15.....

La première église, paraît-il, a été incendiée dans le courant du XV^e siècle et reconstruite un peu plus tard aux frais des trois communes composant la paroisse actuelle et celle de Lentigny. L'église d'Onnens est l'une des plus anciennes du canton. Elle a été agrandie ; on le remarque à une séparation du mur. La tour n'a été élevée qu'au commencement du XVIII^e siècle.

Le clocher renferme trois cloches dont les tons sont : *fa la do*. La première pèse 950 kg, la seconde 700 kg., et la troisième 350 kg. Les fonds baptismaux, aujourd'hui remis à neuf, datent de 1674.

A l'extérieur, l'église est très simple, même un peu trop ; cependant l'intérieur est bien orné et très propre. Un vitrail donné en 1882 par M. Moullet, rév. curé, orne la grande fenêtre du chœur. Cette verrière, représentant saint André, apôtre, est sortie des ateliers de M. Berbig, à Zurich. Aujourd'hui il y a à Fribourg un peintre sur verre, qui travaille mieux que Berbig.

L'école est un bâtiment en bois de la plus grande simplicité. En premier lieu, elle n'avait que le rez-de-chaussée bâti vers 1800. L'étage où se trouve la salle d'école actuelle, a été ajouté vers 1842.

En 1888, on a construit l'adjonction qui forme aujourd'hui l'école des filles.

29. *Les constructions bourgeoises* se ressentent de la simplicité des constructions paroissiales. Les maisons Weck et d'Affry seules sont construites entièrement en murs et présentent quelque intérêt.

30. *Faits historiques.* — La paroisse d'Onnens, appelée en 1228 *Uneins*, est l'une des plus anciennes du canton. Elle était comprise dans le territoire d'environ trois lieues à la ronde donné par le fondateur Berchtold IV vers 1160 à la ville de Fribourg, non comme propriété, mais comme territoire de juridiction. Ce territoire forma plus tard les 24 paroisses, soit ce que l'on appelle l'ancien pays.

Lentigny faisait alors partie de la paroisse d'Onnens, il n'en a été séparé que le 15 mars 1588.

Une partie des terres de la commune d'Onnens appelée *les Brets*, situés le long de la Bagne et la forêt de la Buchille, rière Lovens, ont été inféodées par Guillaume, seigneur de Glâne au couvent de Hauterive où il est enseveli. Les propriétaires de ces terres payaient la dime au dit couvent. Plus tard, il y eut un rachat, comme aussi pour le bois de la Buchille dont Lovens est devenu propriétaire exclusif.

En 1147, Gui de Morlans, évêque de Lausanne, donne l'église d'Onnens et ses biens à l'Abbaye de Hauterive. Parmi les témoins de cette donation se trouve Conon, curé d'Onnens.

En 1448, ceux d'Onnens avaient, à l'occasion de la guerre avec la Savoie, porté leur pierre baptismale à Lentigny. Depuis lors,

30. Contenance en valeur cadastrale

NATURE	Onnens 1869		Lovens 1874		Corjolens 1879	
	CONTENANCE	VALEUR	CONTENANCE	VALEUR	CONTENANCE	VALEUR
Bâtimens	{ Ha 1,963,080		Ha 0,649,170	2,364	{ Ha 0,678,700	
Places		3,819	0,402,390	1,526		1,729
Jardins	1,830,600	8,253	0,487,350	1,341	0,355,000	1,081
Prés	152,066,430	224,559	35,360,640	78,753	80,092,600	123,482
Champs	141,456,320	199,373	99,968,220	174,142	57,467,300	92,284
Forêts	60,915,690	78,860	47,625,660	86,072	16,353,000	26,537
Bâtimens		180,260		107,900		86,400
Total	358,233,120	695,124	184,493,430	453,098	154,966,600	331,513

Remarque. — L'ancien cadastre de Corjolens contenait Ha	157,235,5
Le nouveau contient	154,966,6
	Différence en moins <u>2,268,9</u>

provenant de la suppression de l'art. 31^a et une partie de l'art. 35 qui ont passé au territoire de la commune de Noréaz ensuite de la nouvelle canalisation de la Sonnaz.

l'église d'Onnens avait été incendiée. Par sentence arbitrale du 27 janvier 1479, l'avoyer, les conseillers et les bannerets de Fribourg décident que la commune de Lentigny paiera et livrera avant carnaval 10 livres pour sa part des frais de reconstruction de l'église, qu'elle contribuera proportionnellement aux frais des réparations chaque fois qu'elles seront utiles, et qu'elle rendra sans délai à l'église d'Onnens la pierre baptismale.

En 1768, le notaire Nicolas Morat, de Lentigny, a légué un capital de 10,493 fr. en faveur des garçons et des filles des communes de Montagny-la-Ville et les Monts, Mannens, Lentigny, Corserey, Lovens, Noréaz, Seedorf, Ponthaux, Léchelles, Chandon, Dompierre, Bussy, Gletterens et Domdidier pour leur aider à apprendre des métiers. L'administration de cette fondation a été réglée en 1818, puis en 1892.

Si l'on dit que plus un peuple a d'histoire, moins il a dû être heureux, nous devons reconnaître que les habitants de la paroisse d'Onnens ont dû l'être singulièrement. Aussi, leur caractère même fait leur histoire; le calme, la réflexion, la sûreté, telles sont leurs excellentes qualités.

LE NOUVEAU RÈGLEMENT DES ÉCOLES RÉGIONALES

Le nouveau règlement des *écoles régionales* a été discuté, la semaine dernière, par le Conseil d'Etat et il entrera déjà en vigueur le 15 mars prochain.

Ces *écoles* sont établies par le Conseil d'Etat et ne peuvent être dissoutes sans son autorisation.

Dans la règle, le cercle d'une école régionale embrasse toutes les communes comprises dans un périmètre tracé depuis le centre scolaire avec un rayon de quatre kilomètres.

Les communes comprises dans un cercle scolaire régional sont tenues de participer aux frais de l'école. La commune du siège de l'école fournit gratuitement les locaux pour la tenue de la classe et leur chauffage, le mobilier scolaire, un emplacement convenable pour l'établissement d'une pépinière, le logement, ainsi que toutes les prestations en nature accordées au maître.

Elle contribue, en outre, avec les autres communes du cercle, aux dépenses de l'école et au traitement du maître selon une répartition arrêtée par convention entre les communes.

Le Conseil d'Etat fixe, dans chaque cas, la participation de l'Etat au traitement du maître.

Le programme de l'enseignement des écoles régionales est réparti sur deux années. L'époque de l'ouverture de l'année scolaire est fixée par le règlement particulier de l'école.

Les autorités chargées de veiller spécialement à la bonne marche de l'école sont : un inspecteur nommé par le Conseil d'Etat et un Comité préposé à la surveillance de l'école.

Le Comité de l'école régionale compte généralement cinq membres nommés pour quatre ans : deux par la Direction de l'Instruction publique et trois par une assemblée formée de deux délégués par commune. Suivant les circonstances, le nombre des membres peut être porté à sept et complété par la Direction de l'Instruction publique. Le Comité de l'école choisit dans son sein le président et le secrétaire.